

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 26 septembre 2016, à 21 h, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 19 septembre 2016

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Eric CAILLES, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Ernest ENTEMEYER, M. Jean François MARETS, M. Philippe LASVAUX, Mme Catherine DELPECH, M. Robert MENOT

EXCUSÉ : M. GRENIER Christian, Mme GREZE Martine,

ABSENT :

POUVOIRS : de M. GRENIER Christian à M. Gérard BLANC, de Mme GREZE Martine à Mme Catherine DELPECH

Secrétaire de Séance : M. Marc LABORIE

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Marc LABORIE se propose.



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question : l'échange de terrain entre M. Clavel et la Commune Place du Belvédère. Les élus acceptent.

M. le Maire accueille M. PAYROT, Président du Syndicat AEP Rocamadour Lacave, venu présenter le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015. Avant de lui céder la parole il met aux voix l'approbation du procès verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 4 juillet 2016

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 4 juillet 2016.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.
A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 4 juillet 2016 est approuvé.

2- Présentation par M. Payrot, Pr. du syndicat AEP, du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

M. Payrot remercie M. le Maire de lui donner la possibilité de venir présenter ce rapport. Afin de le rendre « plus digeste » il a préparé avec le Syded un power point qu'il commente.

Parmi les choses à noter :

- Le service est exploité en affermage. L'exploitant est la SAUR avec un contrat à effet du 1^{er} juillet 2014 valable jusqu'au 30 juin 2026
- Le syndicat produit en ressources propres : 246 323 m3 et importe du Causse Sud : 3 279m3
- Cabouy n'alimente que 16% de la commune en produisant 27 214 m3 le reste de la production étant issu de Lacave
- 793 abonnés (en hausse augmentation moyenne 0.52%/an)
- Volumes vendus aux abonnés : 160 372 m3
- Consommation moyenne par abonnement : 202 m3
- Prix du m3 : 2.20 € ht Augmentation du prix de l'eau dû à un avenant (repérage des réseaux, géo localisation)
- Les recettes de vente d'eau rapportent au syndicat 138 173.33 € ht et à l'exploitant : 155 823.81 € ht
- L'ARS a réalisé 23 prélèvements : 95.7% de conformité au niveau bactériologique et 100% au niveau physico-chimique
- Renouvellement des réseaux : en 2013 : 2.5 Km, en 2014 : 0.206 Km, en 2015 : 2.200 Km
- Montant des travaux engagés en 2015 : 320 270 €
- 30000m3 de perte en moins suites aux travaux réalisés.
- Indice linéaire de perte 1.9m3/j/Km, en baisse par rapport aux années précédentes.
- Télésurveillance mise en place dans chaque réservoir
- Lorsque le syndicat change les canalisations, il ne perçoit aucune aide financière

M. Payrot précise que le Rapport complet est accessible à tous et disponible en mairie et qu'à partir du 1 janvier 2020, la communauté de communes Cauvaldor aura la compétence Eau potable.

M. Payrot attire l'attention des élus sur le dossier d'extension du camping Padimadour. Il souhaite que le propriétaire étudie la possibilité de créer une réserve d'eau sur son terrain.

3- Indemnités du nouveau percepteur

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, et aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant le courrier de la DGFIP du Lot en date du 30 aout 2016 annonçant qu'en raison du congé maternité de Mme Marianne DEWAILLY, l'intérim de la trésorerie de Gramat sera assuré par M. Stéphane SICARD à compter du 1^{er} septembre 2016,

Après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

DECIDE:

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, à compter de septembre 2016,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Stéphane SICARD, intérimaire à la trésorerie de Gramat.

Les dépenses sont inscrites au budget de la Commune aux articles 6225, 6451, et 6338.

4- DM 3 sur BP Commune

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Acquisition ordinateur portable	2183/517	+ 325.00		
Dépenses imprévues	020	-325.00		
Régul PUP la gare (saur)	21531	+ 8422.78		
Régul PUP la Gare (INEO)	21534	+1662.00		
Régul PUP La Gare (participation Louradour)			1328	+ 7018.98
Projecteur Falaises et éclairage chateau	2188/504	-415.80		
Projecteur Pommette et lampes coté rocher	2188/505	+419.40		

Horloge éclairage du site	2188/506	-1.80		
Compteur électrique local esplanade	2158/516	- 1.80		
Régul Pup la Gare participation Louradour	45822	+ 7018.98		
Régul PUP la gare(Saur et Inéo)			45812	+ 10 084.78
	Total	17103.76	Total	17103.76
Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Fournitures d'entretien	60631	- 1700.0		
Fourniture équipement	60632	+ 1700.0		
	Total	0.00	Total	0.00

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2016 Commune
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

5- DM 2 sur BP Assainissement

M. le Maire donne connaissance des devis reçus pour la reprise de tronçons de canalisations situées place de l'Europe – réseau assainissement -. Il précise que ces travaux doivent être réalisés rapidement et en parallèle des travaux engagés par le Syndicat mixte.

+ VEOLIA : 1 – Réparation canalisation pour 6777.60€
Ou 2 – Changement toute la canalisation pour 12096€

+ MARCOULY 1- Réparation pour 2904€
Ou 2 – Changement pour 6508.80€

Le Conseil Municipal retient la proposition 2 de l'entreprise Marcouly et adopte les modifications ci-dessous pour intégrer la dépense au budget section assainissement.

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Trav réseaux hosp SMGS	2156-30	-2072.47		
Trav réseaux place Europe	2115-31	+6 510.00		
Schéma directeur	2158-23	-4 437.53		
	Total	0.00	Total	

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2016 assainissement
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

6- Avenant à la convention de délégation maîtrise d'ouvrage avec le Synd Mixte

Après avoir rappelé que par délibération du 15 février 2016 le conseil municipal a délégué, par convention, au syndicat mixte du Grand Site de Rocamadour la maîtrise d'ouvrage des travaux de reprise du réseau d'assainissement sur le secteur de l'Hospitalet, pour un montant estimé à 36 155 € ttc.

Après avoir pris connaissance du montant réel des travaux s'élevant à : 23 963.88 € TTC

Monsieur le Maire propose de signer un avenant à la convention portant réajustement des sommes dues au syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de l'avenant ci-joint et après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les termes de l'avenant présenté
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour signer cet avenant.

7- Salle culturelle et nouvelle mairie – maîtrise d'œuvre – choix parmi les candidatures reçues

Après avoir rappelé la procédure lancée pour le recrutement du maître d'œuvre pour le projet de création de la salle culturelle et nouvelle mairie, Monsieur le Maire donne connaissance des conclusions de la commission d'appel d'offre réunie le 26 septembre 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide le choix de la commission d'appel d'offre
- Délègue M. le Maire pour transmettre aux trois cabinets d'architectes suivants les pièces du marché pour la phase 2 de la procédure de recrutement du maître d'œuvre.

Architecte J Paul FONTAINE et Benoit MALVY

Atelier d'architecte Franck MARTINEZ

DPA, DHALLUIN PENY Architectes

Il est précisé que ces trois groupements d'architectes ont jusqu'au 26 octobre pour déposer leurs esquisses. Un seul groupement sera retenu au final. Les deux autres seront indemnisés pour le travail accompli.

M. G. Blanc souhaite que tous les membres du Conseil Municipal soient associés au choix final de l'architecte.

8- Lunettes panoramiques

La commune de Rocamadour a signé en 1996 une convention avec la Société WEKA DIMO pour l'installation et l'exploitation par ladite société de lunettes panoramiques sur la corniche et la place du Belvédère moyennant une redevance de 1524 €/an.

A ce jour compte tenu des travaux engagés par le Syndicat Mixte sur la Place du Belvédère il y a lieu de procéder à la dépose de ces lunettes et de fait la question de leur ré installation ou pas est évoquée.

Dans l'attente d'une position définitive le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention actuelle et quand le moment sera venu une consultation sera lancée.

9- Projet création d'un karting

M. le Maire présente la demande déposée pour la création d'un karting sur le secteur de la Poulette ou sur le secteur de la Gare (Kartings Thermiques mais aussi électriques)

Après examen de cette demande, Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'implantation d'un karting que ce soit dans le secteur de La Poulette, zonage du Plan Local d'Urbanisme non adapté et risque réel de pollution sonore, ou en bordure de la RD 840 du fait de l'augmentation du risque accidentogène.

Un courrier sera adressé au pétitionnaire.

10- Projet création d'une boulangerie

M. le Maire donne connaissance d'un projet d'implantation d'une boulangerie pâtisserie à l'année, dans une maison à vendre à l'Hospitalet. Ce local servirait également à l'acquéreur pour vendre ses produits issus de son exploitation agricole.

S'en suit un débat sur le changement de destination du bâtiment pressenti qui est actuellement une maison d'habitation et qui, si le projet abouti, pourrait devenir un local commercial.

S'agissant d'un commerce de première nécessité faisant particulièrement défaut sur le territoire de la commune le conseil municipal se réserve la possibilité de ré étudier le dossier si le porteur du projet confirme son intention.

11- Evacuation des eaux pluviales à l'Hospitalet

Compte tenu des travaux envisagés sur le secteur de la place de l'Europe par le Syndicat Mixte, il y a lieu de s'interroger sur l'amélioration du réseau d'eaux pluviales de ce secteur qui pour l'heure s'écoule vers la grotte dite « des randonneurs ».

Des enjeux sont présents sur ce secteur (piscine, aire de jeu, camping, habitation) il apparaît donc nécessaire de modifier l'organisation du système pluvial afin d'éviter de concentrer les écoulements vers cette grotte.

La création d'un bassin de rétention sera étudiée avec le projet de création de la nouvelle mairie et salle culturelle.

12- Décision du maire

M. le Maire donne connaissance de la décision prise le 8 août 2016 d'effectuer un virement de crédit du chapitre 020 dépenses imprévues au chapitre 21, article 21571 pour un montant de 3 675.41 € afin de couvrir les frais de réparation du flector de transmission du tracteur Deutz.

13- RPQS et Compte administratif 2015 « assainissement » du Syded

M. le Maire rappelle qu'il a transmis à chacun des élus le compte administratif 2015 du budget assainissement du Syded ainsi que le rapport annuel 2015 du Syded.

Chacun confirme avoir pris connaissance de ces documents.

14- RPQS 2015 Assainissement Commune

Sujet reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

15- Echange place du Belvédère entre Commune et M. Clavel Philippe

M. le Maire présente la requête formulée par M. CLAVEL Philippe, demeurant Voie Sainte – 46500 Rocamadour. Etant propriétaire d'un bâtiment situé Place du Belvédère, et ayant un projet de modification de ce local, M. Clavel souhaite échanger avec la Commune un morceau de terrain situé devant sa boutique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par voix 13 « pour » + 2 pouvoirs, 0 abstentions », 0 voix « contre »:

- 1) approuve cet échange
- 2) Donne un avis favorable à la signature du devis de l'Agence AGEFAUR pour la réalisation du dossier de division de propriété, et préparation des actes administratifs pour un montant de 1 168.80 € ttc
- 3) Décide que les frais de cet échange seront supportés par moitié par la commune et par moitié par M. Clavel.

16- Questions diverses

Parking privé payant à l'Hospitalet :

M. G. Blanc s'interroge sur la création d'un stationnement payant sur une parcelle privée à l'Hospitalet depuis fin juillet.

De plus, il fait remarquer que ni le PLU actuel, ni le nouveau PLU en cours de validation ne sont en phase avec la réalité du terrain au moment de leur constitution. Il indique que les règlements de ces PLU n'autorisent pas ces nouvelles installation sur les zones AU ou U (Classement actuel et futur).

M. le Maire indique avoir adressé une lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire du terrain avec mise en demeure de procéder à l'enlèvement de l'horodateur et de la signalétique associée. Il a eu pour réponse un courrier de l'avocat indiquant que sur une propriété privée aucun texte n'interdit à un particulier d'exploiter un parking payant.

Une analyse par le service juridique du Département a été faite et la question a été posée à l'Association des Maires de France, au Réseau des Grands Sites de France, et à Célia – juriste de Cauvaldor. Nous sommes dans l'attente de réponses.

Concernant le PLU Monsieur le Maire indique qu'effectivement il y aura lieu d'y apporter ou pas des modifications en fonction des réponses juridiques qui seront données.

M. Blanc indique qu'il y a déjà d'autres projets de parkings privés payants.

M. le Maire rappelle que dans le cadre du schéma directeur du Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour a été validé un plan de gestion des flux et un schéma d'accueil des visiteurs. Ce plan prévoyait un certain nombre de places de parking et il s'avère que, compte tenu des aménagements de qualité à mettre en œuvre, ce nombre de places ne sera pas atteint.

M. le Maire demande donc de réfléchir à ce qui pourrait se passer les jours de grande affluence, quand la capacité d'accueil des parkings sera insuffisante par rapport au nombre de visiteurs à accueillir.

Alors les visiteurs continueront, comme cela se passe actuellement, à faire du stationnement sauvage le long des voies publiques aux entrées du Site. Ce qui est contraire à l'image que l'on souhaite donner.

Il suggère donc que le Syndicat Mixte étudie le rôle que pourraient avoir ces parkings privés dans le schéma global.

Il est convenu que si ces parkings intègrent le plan de stationnement alors il y aura lieu d'adapter le PLU qui devra prévoir pour ces parcelles des aménagements qualitatifs à la hauteur de ceux mis en place par le Syndicat Mixte.

Cette question sera examinée lors du prochain conseil syndical du syndicat mixte.

Pour ce qui est du Parking payant mis en place sur le secteur de l'Hospitalet, le conseil municipal regrette qu'il n'y ait eu aucune demande faite en mairie.

Mr DE HOUX signale qu'il y a deux ans, le propriétaire du terrain avait fait une demande pour refaire le sol de son parking et il lui avait été demandé de faire une demande de permis d'aménager.

PLU – réunion d'information auprès des agriculteurs

M. Blanc indique que lors de la réunion d'information organisée avec la Chambre d'Agriculture pour la présentation de la révision du PLU aux agriculteurs de la commune, il s'est aperçu que les plans

présentés ne correspondent pas à ceux étudiés avec le Bureau d'études. Il s'inquiète de savoir quels sont les plans qui ont été transmis aux personnes publiques associées et demande qu'une réunion soit organisée en octobre pour comparer ces plans.

Mise à jour d'échange de terrains

M. JF Marets indique qu'il a demandé au secrétariat de mettre en œuvre une procédure pour mise à jour des divers échanges de terrains qui ont lieu avec des particuliers et qui n'ont pas été mis à jour au cadastre.

Bilan du Festival de Musique sacrée

Mr Lasvaux fait un bilan très positif du festival qui a bénéficié d'une couverture médiatique très importante. Il signale qu'il y aura une 12^{ème} édition en 2017, M. le Recteur l'a validée.

Un festival de demi-saison est intégré à la programmation car les statistiques de fréquentation ont fait apparaître que 46% des participants sont des locaux.

Une modification horaire est envisagée et reste à négocier : 21 h au lieu de 20 h30.

Plan de circulation dans la cité

Mr Menot signale un manque de communication sur la fermeture de la rue de ROCAMADOUR à la circulation du 11 au 31 août.

Il signale que les hôteliers et les commerçants s'interrogent sur la reconduction de cette restriction pour 2017.

Mr le Maire répond qu'il fallait prendre des décisions rapidement après les attentats de NICE et que tous les élus et les hôteliers restaurateurs de la cité ont été invités à participer à une réunion d'information et de coordination avant la mise en place de cette mesure.

Il est fait remarquer que l'invitation a été faite le jour même de la réunion et par mail alors qu'un appel téléphonique aurait été plus efficace.

Globalement tout c'est bien passé. Certes des dérogations ont été accordées et afin d'améliorer le système, M. le Maire indique qu'une réunion avec les professionnels sera organisée en octobre.

Une borne automatique a été demandée au syndicat Mixte.

Mr le Maire signale que l'équipe technique a su être réactive pour la confection et la mise en place des plots. Il félicite les agents et les remercie.

Pour 2017 M. le Maire indique que la procédure sera reconduite de début juillet à fin août.

M. De Houx fait part de la satisfaction des commerçants qui ont pu constater que leurs clients étaient beaucoup plus détendus, moins bousculés, moins en colère.

Fermeture d'un établissement à la Gare

M. J F Marets fait part de l'arrêté de fermeture pris par le Maire à l'encontre de l'établissement « l'Accueillant » ne respectant pas les règles de sécurité.

Mise en place de Boîtes à lire

Jean-François Marets indique que l'association Passions-Rocamadour souhaiterait construire et installer deux boîtes à lire sur la commune de Rocamadour.

Le principe de la boîte à lire : l'ouvrir, prendre un livre et/ou en déposer un autre, la refermer, le tout gratuitement ! Quelques points très positifs : l'échange, la culture pour tous, l'économie solidaire..... Elles sont souvent installées dans les lieux de passage, près des gares, des écoles, dans des parcs. Monsieur le Maire et son conseil municipal pourraient-ils nous autoriser à réaliser ce projet et suggérer des endroits pour les installer?

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à ce projet cependant reste à trouver le lieu adéquat compte tenu des travaux engagés sur le secteur de l'Hospitalet.

Fête de la Sainte Hubert

Mr BAUDET informe le CM que la Fête de la Sainte Hubert aura lieu le 12 novembre. La manifestation se déroulera à Bournerie.

Le tableau de chasse se fera au jardin clos, route du Château à Rocamadour. Le repas du soir sera servi chez Mme Marnac.

Marché de Noël

Le marché de Noël de RECREAROC se tiendra le 4 décembre 2016.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures 00.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,